

Doc. 11452
9 novembre 2007

Examen des suites données par le Comité des Ministres aux recommandations de l'Assemblée parlementaire

Note d'information du Secrétariat établie par le Secrétariat du Comité des Ministres
adoptée à la 1010^e réunion des Délégués des Ministres (7 novembre 2007)

Le 25 octobre 2006, le Secrétariat a soumis aux Délégués des Ministres, sur la base du document CM(2006)149, un inventaire de toutes les Recommandations adoptées par l'Assemblée parlementaire depuis la quatrième partie de sa session de 2005 en attente d'une réponse de la part du Comité des Ministres. Depuis la parution de ce document, des réponses et/ou des suites ont été données aux Recommandations dont la liste figure en annexe 1 au présent document (soit 32 Recommandations).

Le présent document a pour but de dresser l'inventaire de toutes les Recommandations adoptées par l'Assemblée parlementaire en attente d'une réponse. Il inclut toutes les Recommandations jusqu'à la Recommandation 1805 (2007), adoptée lors de la troisième partie de la session de 2007 (Strasbourg, 25-29 juin 2007).

Le Secrétariat rappelle l'engagement¹ pris par les Délégués lors de leur 825^e réunion (22 janvier 2003) (cf. annexe 2) relatif à l'adoption de réponses aux Recommandations de l'Assemblée. Celui-ci modifie les décisions adoptées lors de la 615^e réunion (20 janvier 1998) (cf. annexe 3) en introduisant un nouveau délai de réponse, inférieur à six mois dans la mesure du possible, au lieu de neuf mois. Pour chaque Recommandation, une note en bas de page rappelle le délai de réponse fixé conformément à cet engagement.

¹ Figurant dans la réponse à la Recommandation 1567 (2002) relative au contrôle parlementaire des institutions internationales.

Recommandation 1735 (2006) adoptée par « **Le concept de « nation »** »
l'Assemblée parlementaire le 26 janvier 2006

Les Délégués ont examiné cette Recommandation lors de leur 954e réunion (1er février 2006)². Un projet de réponse a été préparé par le Groupe de rapporteurs sur les Droits de l'Homme (GR-H) en coopération avec le Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J).

Lors de leur 984e réunion (17 et 18 janvier 2007), les Délégués ont adopté une réponse intérimaire indiquant le souhait de fournir à l'Assemblée parlementaire une réponse mûrement réfléchie et que le Comité a décidé de donner mandat au Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) de fournir une perspective juridique complémentaire en la matière, et qu'il reprendrait ses travaux une fois saisi de ces conseils.

Recommandation 1740 (2006) adoptée par « **La place de la langue maternelle dans l'enseignement scolaire** »
l'Assemblée parlementaire le 10 avril 2006

Lors de leur 962e réunion (26 avril 2006)³, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1740 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur sur l'Education (CDED), au Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et au Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 juin 2006.

Lors de leur 984e réunion (17-18 janvier 2007), les Délégués ont décidé de transmettre au Comité européen sur les migrations (CDMG) et au Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN), pour avis d'ici le 30 avril 2007, le projet de réponse à la Recommandation 1740 (2006) de l'Assemblée, telle qu'elle a été préparée par le Groupe de rapporteurs sur l'Education, la Culture, le Sport, la Jeunesse et l'Environnement (GR-C).

Le GR-C est convenu de reprendre l'examen du projet de réponse lorsqu'il disposera de l'avis du CDMG, conformément à la décision susmentionnée. La 54e réunion du CDMG se tiendra à Strasbourg du 11 au 12 octobre 2007.

Recommandation 1772 (2006) adoptée par « **Droits des minorités nationales en Lettonie** »
l'Assemblée parlementaire le 17 novembre 2006

Lors de leur 981e réunion (29 novembre 2006)⁴, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1772 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH), et en particulier à l'attention de son Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN), ainsi qu'au Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, pour information et commentaires éventuels d'ici le 1er avril 2007.

Le GR-H a examiné un projet de réponse lors de sa réunion du 13 septembre 2007. En présence de propositions d'amendement soumises par une délégation, il a été convenu de reprendre l'examen du point lors de la prochaine réunion du groupe, le 23 octobre 2007.

Recommandation 1777 (2007) adoptée par « **Agressions sexuelles liées aux « drogues du viol »** »
l'Assemblée parlementaire le 22 janvier 2007

Lors de leur 985e réunion (31 janvier 2007)⁵, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1777 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG), au Comité européen des problèmes criminels (CDPC) et au Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants (Groupe Pompidou) pour information et commentaires éventuels d'ici le 30 avril 2007.

Le Coordinateur thématique sur l'égalité entre les femmes et les hommes (TC-EG), en collaboration avec le Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J), préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

² Délai d'adoption de la réponse : **août 2006**.

³ Délai d'adoption de la réponse : **novembre 2006**.

⁴ Délai d'adoption de la réponse : **mai 2007**.

⁵ Délai d'adoption de la réponse : **juillet 2007**.

Recommandation 1778 (2007) adoptée par « **Enfants victimes : éradiquons toutes les formes de violence, d'exploitation et d'abus** »
l'Assemblée parlementaire le 23 janvier 2007

Lors de leur 985e réunion (31 janvier 2007)⁶, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1778 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité européen de coopération juridique (CDCJ), au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH), au Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), au Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne, au Comité directeur de l'éducation (CDED), au Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ), au Comité pour la réadaptation et l'intégration des personnes handicapées (CD-P-RR) et au Comité européen sur les migrations (CDMG) pour information et commentaires éventuels d'ici le 30 avril 2007.

Le Groupe de rapporteurs pour les questions sociales et de santé (GR-SOC) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1782 (2007) adoptée par « **La situation des travailleurs migrants dans les agences de travail temporaire (ATT)** »
l'Assemblée parlementaire le 24 janvier 2007

Lors de leur 985e réunion (31 janvier 2007)⁷, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1782 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), au Comité européen sur les migrations (CDMG), au Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et au Groupe consultatif ad hoc sur l'accès des migrants à l'emploi (MG-S-EM) pour information et commentaires éventuels d'ici le 30 avril 2007.

Le Groupe de rapporteurs pour les questions sociales et de santé (GR-SOC) a préparé un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de leur 1009e réunion (24 octobre 2007).

Recommandation 1787 (2007) adoptée par « **Le principe de précaution et la gestion responsable du risque** »
l'Assemblée parlementaire le 26 janvier 2007

Lors de leur 985e réunion (31 janvier 2007)⁸, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1787 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur de l'éducation (CDED) et au Comité directeur de l'enseignement supérieur et de la recherche (CDESR) pour information et commentaires éventuels d'ici le 30 avril 2007.

Le Groupe de rapporteurs sur l'Education, la Culture, le Sport, la Jeunesse et l'Environnement (GR-C) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1788 (2007) adoptée par « **Les Etats-Unis et le droit international** »
l'Assemblée parlementaire le 16 mars 2007

Lors de leur 993e réunion (10, 11 et 12 avril 2007)⁹, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1788 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 juin 2007.

Le Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1790 (2007) adoptée par « **La situation des femmes dans le Caucase du Sud** »
l'Assemblée parlementaire le 16 mars 2007

Lors de leur 993e réunion (10, 11 et 12 avril 2007)¹⁰, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1790 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) pour information.

⁶ Délai d'adoption de la réponse : **décembre 2007**.

⁷ Délai d'adoption de la réponse : **décembre 2007**.

⁸ Délai d'adoption de la réponse : **juillet 2007**.

⁹ Délai d'adoption de la réponse : **octobre 2007**.

¹⁰ Délai d'adoption de la réponse : **octobre 2007**.

Le Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1791 (2007) adoptée par « **Situation des droits de l'homme et de la démocratie en Europe** »
l'Assemblée parlementaire le 18 avril 2007

Lors de leur 994bis réunion (7 et 9 mai 2007)¹¹, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1791 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR), au Comité ad hoc sur la démocratie électronique (CAHDE), au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH), au Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC), au Comité européen de coopération juridique (CDCJ), au Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), au Comité européen sur les migrations (CDMG), à l'Accord élargi sur la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), à la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), ainsi qu'au Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 juin 2007.

Le Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM) et le Groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme (GR-H) prépareront un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1792 (2007) adoptée par « **Equité des procédures judiciaires dans les affaires d'espionnage ou de divulgation de secrets d'Etat** »
l'Assemblée parlementaire le 19 avril 2007

Lors de leur 994bis réunion (7 et 9 mai 2007)¹², les Délégués ont communiqué la Recommandation 1792 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer à la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), au Comité européen de coopération juridique (CDCJ), au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), au Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH), et au Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC) pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 juin 2007.

Le Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1793 (2007) adoptée par « **Nécessité d'une convention du Conseil de l'Europe relative à la suppression de la contrefaçon et du trafic de produits contrefaits** »
l'Assemblée parlementaire le 20 avril 2007

Lors de leur 994bis réunion (7 et 9 mai 2007)¹³, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1793 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et au Comité de santé publique (CD-P-SP) pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 juin 2007.

Le Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1795 (2007) adoptée par « **Suivi des engagements concernant les droits sociaux** »
l'Assemblée parlementaire le 24 mai 2007

Lors de leur 998e réunion (13 juin 2007)¹⁴, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1795 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité européen des Droits sociaux (CEDS) et au Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne (ESC) pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 octobre 2007.

¹¹ Délai d'adoption de la réponse : **novembre 2007**.

¹² Délai d'adoption de la réponse : **novembre 2007**.

¹³ Délai d'adoption de la réponse : **novembre 2007**.

¹⁴ Délai d'adoption de la réponse : **décembre 2007**.

Le Groupe de rapporteurs sur les Droits de l'Homme (GR-H) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1796 (2007) adoptée par « **La situation des personnes âgées en Europe** »
l'Assemblée parlementaire le 24 mai 2007

Lors de leur 998e réunion (13 juin 2007)¹⁵, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1796 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), au Comité européen de la santé (CDSP), au Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne (ESC), au Comité d'experts sur la sécurité sociale (CS-SS), au Comité européen sur les migrations (CDMG), et au Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 octobre 2007.

Le Groupe de rapporteurs pour les questions sociales et de santé (GR-SOC) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1797 (2007) adoptée par « **Personnes disparues en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie dans les conflits touchant les régions du Haut-Karabakh, d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud** »
l'Assemblée parlementaire le 24 mai 2007

Lors de leur 998e réunion (13 juin 2007)¹⁶, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1797 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) et au Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) pour information et commentaires éventuels d'ici le 31 octobre 2007.

Le Groupe de rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1798 (2007) adoptée par « **Respect du principe d'égalité des sexes en droit civil** »
l'Assemblée parlementaire le 24 mai 2007

Lors de leur 998e réunion (13 juin 2007)¹⁷, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1798 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH), au Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et au Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) pour information et commentaires éventuels d'ici le 31 octobre 2007.

Le Groupe de rapporteurs sur les Droits de l'Homme (GR-H), en coopération avec le Coordinateur thématique sur l'égalité entre les femmes et les hommes (TC-EG), préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1799 (2007) adoptée par « **Image des femmes dans la publicité** »
l'Assemblée parlementaire le 26 juin 2007

Lors de leur 1001e réunion (5 juillet 2007)¹⁸, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1799 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) et au Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC) pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 décembre 2007.

Le Coordinateur thématique sur l'égalité entre les femmes et les hommes (TC-EG) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

¹⁵ Délai d'adoption de la réponse : **décembre 2007.**

¹⁶ Délai d'adoption de la réponse : **décembre 2007.**

¹⁷ Délai d'adoption de la réponse : **décembre 2007.**

¹⁸ Délai d'adoption de la réponse : **janvier 2008.**

Recommandation 1800 (2007) adoptée par « **La féminisation de la pauvreté** »
l'Assemblée parlementaire le 26 juin 2007

Lors de leur 1001e réunion (5 juillet 2007)¹⁹, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1800 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur pour l'égalité entre les femmes et les hommes (CDEG) et au Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 décembre 2007.

Le Coordinateur thématique sur l'égalité entre les femmes et les hommes (TC-EG) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1801 (2007) adoptée par « **Détentions secrètes et transferts illégaux de détenus impliquant des Etats membres du Conseil de l'Europe : second rapport** »
l'Assemblée parlementaire le 27 juin 2007

Lors de leur 1001e réunion (5 juillet 2007)²⁰, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1801 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer à la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) pour information et commentaires éventuels d'ici le 31 octobre 2007.

Le Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1802 (2007) adoptée par « **Situation des réfugiés et personnes déplacées de longue date en Europe du Sud-Est** »
l'Assemblée parlementaire le 27 juin 2007

Lors de leur 1001e réunion (5 juillet 2007)²¹, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1802 à leurs Gouvernements, à la Commission européenne, à l'OSCE et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). Ils ont convenu de la communiquer au Comité européen sur les migrations (CDMG), au Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage (MG-S-ROM), et au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) pour information et commentaires éventuels d'ici le 31 octobre 2007.

Le Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1803 (2007) adoptée par « **Poursuites engagées pour les crimes relevant de la compétence du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)** »
l'Assemblée parlementaire le 28 juin 2007

Lors de leur 1001e réunion (5 juillet 2007)²², les Délégués ont communiqué la Recommandation 1803 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI), au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) et au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH) pour information et commentaires éventuels d'ici le 31 octobre 2007.

Le Groupe de rapporteurs sur la coopération juridique (GR-J) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1804 (2007) adoptée par « **Etat, religion, laïcité et droits de l'homme** »
l'Assemblée parlementaire le 29 juin 2007

Lors de leur 1001e réunion (5 juillet 2007)²³, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1804 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH), au Comité directeur de la culture (CDCULT), au Comité directeur de l'éducation

¹⁹ Délai d'adoption de la réponse : **janvier 2008.**

²⁰ Délai d'adoption de la réponse : **janvier 2008.**

²¹ Délai d'adoption de la réponse : **janvier 2008.**

²² Délai d'adoption de la réponse : **janvier 2008.**

²³ Délai d'adoption de la réponse : **janvier 2008.**

(CDED) et au Comité directeur pour l'enseignement supérieur et la recherche (CDESR) pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 décembre 2007.

Le Groupe de rapporteurs sur l'Education, la Culture, le Sport, la Jeunesse et l'Environnement (GR-C) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

Recommandation 1805 (2007) adoptée par « **Blasphème, insultes à caractère religieux et incitation à la haine contre des personnes au motif de leur religion** »
l'Assemblée parlementaire le 29 juin 2007

Lors de leur 1001^e réunion (5 juillet 2007)²⁴, les Délégués ont communiqué la Recommandation 1805 à leurs Gouvernements. Ils ont convenu de la communiquer au Comité directeur pour les Droits de l'Homme (CDDH), au Comité directeur de la culture (CDCULT), au Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), au Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC) et au Comité directeur de l'éducation (CDED) pour information et commentaires éventuels d'ici le 15 décembre 2007 et à la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) et à la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) pour information.

Le Groupe de rapporteurs sur l'Education, la Culture, le Sport, la Jeunesse et l'Environnement (GR-C) préparera un projet de réponse pour adoption par les Délégués lors de l'une de leurs prochaines réunions.

²⁴ Délai d'adoption de la réponse : **janvier 2008**.

Annexe 1

Liste des Recommandations de l'Assemblée parlementaire auxquelles des réponses et/ou des suites ont été données

Recommandation 1726 (2005)	« Graves violations des droits de l'homme en Libye – traitement inhumain de personnel médical bulgare »
Recommandation 1728 (2005)	« Les pouvoirs de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en matière budgétaire »
Recommandation 1735 (2006)	« Le concept de « nation » » ²⁵
Recommandation 1741 (2006)	« La réinsertion sociale des détenus »
Recommandation 1743 (2006)	« Mémoire d'accord entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne »
Recommandation 1744 (2006)	« Suivi du Troisième Sommet : le Conseil de l'Europe et l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne »
Recommandation 1746 (2006)	« Améliorer la visibilité du Conseil de l'Europe »
Recommandation 1748 (2006)	« Migrations de travail en provenance des pays d'Europe centrale et orientale : état présent et perspectives »
Recommandation 1749 (2006)	« La cohésion sociale face aux défis démographiques »
Recommandation 1750 (2006)	« Education pour le développement équilibré à l'école »
Recommandation 1751 (2006)	« Diversité culturelle du Caucase du Nord »
Recommandation 1752 (2006)	« Conservation et exploitation du potentiel paysager de l'Europe »
Recommandation 1753 (2006)	« Relations extérieures du Conseil de l'Europe »
Recommandation 1755 (2006)	« Droits fondamentaux des migrants irréguliers »
Recommandation 1756 (2006)	« Mise en œuvre des décisions du Troisième Sommet du Conseil de l'Europe »
Recommandation 1757 (2006)	« Les migrations, les réfugiés et la population dans le cadre du Troisième Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe (Varsovie, 16-17 mai 2005) »
Recommandation 1758 (2006)	« Suivi du Troisième Sommet : priorité à la coopération culturelle »
Recommandation 1759 (2006)	« Les parlements unis pour combattre la violence domestique contre les femmes »
Recommandation 1760 (2006)	« Position de l'Assemblée parlementaire à l'égard des Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe n'ayant pas aboli la peine de mort »
Recommandation 1761 (2006)	« La prévention des incendies de forêts »

²⁵ Réponse intérimaire adoptée lors de la 984e réunion (17 et 18 janvier 2007).

Recommandation 1764 (2006)	« Mise en oeuvre des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme »
Recommandation 1765 (2006)	« Débat de politique générale sur la situation dans les Balkans »
Recommandation 1766 (2006)	« Ratification de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales par les Etats membres du Conseil de l'Europe »
Recommandation 1767 (2006)	« Arrivée massive de migrants irréguliers sur les rivages de l'Europe du Sud »
Recommandation 1768 (2006)	« L'image des demandeurs d'asile, des migrants et des réfugiés véhiculée par les médias »
Recommandation 1769 (2006)	« La nécessaire conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale »
Recommandation 1770 (2006)	« La promotion de l'autonomie locale aux frontières du Conseil de l'Europe »
Recommandation 1771 (2006)	« Etablissement d'un Pacte de stabilité pour le Caucase du Sud »
Recommandation 1773 (2006)	« Les lignes directrices de 2003 sur l'utilisation de langues minoritaires dans les médias de radiodiffusion et les normes du Conseil de l'Europe: renforcer la coopération et les synergies avec l'OSCE »
Recommandation 1774 (2006)	« La présence turque en Europe: travailleurs migrants et nouveaux citoyens européens »
Recommandation 1779 (2007)	« Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique »
Recommandation 1780 (2007)	« Situation actuelle au Kosovo »

Annexe 2

NOUVEAUX DELAIS DE RÉPONSE AUX RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

825e réunion – 22 janvier 2003

Annexe 3
(Point 1.6)

(EXTRAIT)

Réponse à la Recommandation 1567 de l'Assemblée parlementaire relative au contrôle parlementaire des institutions internationales

*(adoptée par le Comité des Ministres le 22 janvier 2003,
lors de la 825e réunion des Délégués des Ministres)*

[...]

3. En réponse aux propositions plus spécifiques faites par l'Assemblée parlementaire dans le paragraphe 2 de la Recommandation 1567, le Comité des Ministres est convenu de ce qui suit :

[...]

v. pour ce qui concerne l'amélioration de la **transparence dans la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée**, le Comité des Ministres rappelle les efforts importants faits dans ce domaine depuis 1998, avec notamment l'instauration d'un délai de neuf mois à respecter - dans toute la mesure du possible - pour répondre aux recommandations de l'Assemblée. Le Comité des Ministres est conscient que cet objectif n'a pas toujours été atteint, mais souhaite aussi attirer l'attention de l'Assemblée sur les nombreux cas où une haute priorité a été donnée à l'adoption d'une réponse dans des délais bien inférieurs à neuf mois, notamment pour les questions les plus importantes de l'actualité politique du Conseil de l'Europe où le Comité des Ministres communique le plus souvent sa position à l'Assemblée parlementaire d'une partie de session à l'autre. En outre, des informations sur les suites données par le Comité des Ministres aux recommandations de l'Assemblée parlementaire figurent régulièrement dans les rapports écrits préparés par la Présidence à chaque session, et un récapitulatif complet de ces suites est communiqué chaque année à l'Assemblée.

Sur cette toile de fond, le Comité des Ministres est prêt à s'engager à faire un effort supplémentaire pour qu'une réponse soit adoptée aux recommandations de l'Assemblée parlementaire en principe pour la partie de session n+2 après celle où la recommandation a été adoptée, c'est-à-dire dans un délai inférieur à six mois (le délai de neuf mois devenant une limite maximale pour des cas exceptionnels). Il estime par ailleurs qu'une attention prioritaire devrait être donnée à mieux exploiter les efforts déjà effectués pour qu'ils puissent porter pleinement leurs fruits dans le renforcement du dialogue et de la communication entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire.

Annexe 3

**RÉPONSES AUX
RECOMMANDATIONS DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE¹**

Les Délégués, ayant souligné l'importance d'adopter rapidement une réponse à chaque Recommandation :

1. conviennent, à l'avenir, de s'appuyer plus souvent, pour la préparation d'une réponse, sur l'expertise des Délégués des Ministres, du Groupe de rapporteurs compétent et du Secrétariat ;
2. chargent le Secrétariat d'inscrire sans délai à l'ordre du jour de leurs réunions toute Recommandation de l'Assemblée pour laquelle suffisamment d'éléments de réponse sont disponibles ;
3. décident d'établir, pour les Recommandations de l'Assemblée ne faisant pas l'objet d'une transmission pour avis à un comité directeur, un délai de réponse (intérimaire ou finale) de neuf mois, après communication de ces Recommandations au Comité des Ministres ;
4. décident d'adopter, dans le cadre de leur premier examen des textes adoptés par l'Assemblée parlementaire, une réponse commune à ces textes portant sur la procédure à suivre ;
5. approuvent les lignes directrices suivantes devant régir la rédaction des projets de réponses aux Recommandations :
 - privilégier les réponses définitives (qui font le point de la situation tout en informant l'Assemblée des intentions du Comité des Ministres à l'égard des propositions spécifiques) ;
 - privilégier les réponses concises (axées sur les vues politiques du Comité des Ministres ; d'éventuels avis techniques d'autres instances pourront être joints sous forme d'annexes) ;
 - privilégier la substance par rapport à la procédure ;
 - veiller à ce que les Recommandations devant être examinées et leurs réponses préparées par un Groupe de rapporteurs, bénéficient d'un traitement prioritaire dans l'ordre des travaux de ce Groupe ;
 - procéder à la consultation d'un comité directeur en cas de besoin d'expertise technique non disponible au sein du Secrétariat.

¹ Texte adopté par les Délégués des Ministres lors de leur 615e réunion (20 janvier 1998).